



Saint-Etienne le 15 novembre 2014

Olivia Choukroun

Secrétaire départementale du SE/UNSA

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire
Inspection Académique de la Loire
11 rue des docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous avez sans doute été destinataire du courrier du 13 novembre de madame la Ministre qui répondait aux inquiétudes du SE-Unsa à propos de l'impact de la révision de la carte de l'éducation prioritaire et notamment sur le sort des écoles sortant du dispositif REP et REP+

Je me permets de vous en adresser ci-joint une copie.

La ministre a tenu à rappeler que les « écoles qui accueillent un public particulièrement défavorisé bénéficieront d'un plan de mobilisation spécifique de la part de l'éducation nationale et disposeront de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire »

Cela signifie donc que ces écoles doivent continuer à bénéficier de moyens particuliers au regard de leur situation difficile et nous avons évoqué un certain nombre de ces écoles lors du groupe de travail du 10 novembre dernier.

Le SE-Unsa souhaite attirer particulièrement votre attention sur l'école du Mayollet à Roanne, qui bien que relevant de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 est à présent exclue du dispositif REP puisque le collège Jean de la Fontaine n'entre plus dans le dispositif.

Conformément à ce que vous avez pu préciser lors du groupe de travail du 10 novembre dernier, le SE-Unsa vous demande de prendre connaissance du courrier ci-joint résumant la situation de l'école du Mayollet pour décider de dispositions pérennes et favorables à son égard compte tenu de tous les indicateurs sociaux économiques qui plaident pour le maintien de sa situation en REP .

Dans cette attente, je vous prie de croire, monsieur l'Inspecteur d'Académie , en l'expression de mes respectueuses salutations,

Olivia Choukroun

Pièces annexées :

-courrier du ministre

-situation et interrogations de l'école du Mayollet